

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE 2025

Les conditions particulières de vente, mises à jour au 01.01.2025, s'appliquent pour tous les séjours dans le cadre de la réglementation française en vigueur à compter du 1er juillet 2018 et notamment des articles L. 211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants du Code du Tourisme. Les Conditions Particulières de Vente qui suivent définissent les conditions d'achat de forfaits touristiques séjour par l'inscrivant, auprès d'Odel Evasion en agence, par mail ou par téléphone, et sur le site www.odelevasion.com. Les présentes conditions annulent et remplacent toute version antérieure. En cas de mise à jour, elles seront disponibles sur www.odel.fr.

1. TARIFS ET PRESTATIONS : nos tarifs et prestations sont proposés dans le cadre d'un forfait et sont réservés aux adhérents (10€/enfant/année civile). De ce fait, toute prestation non consommée ou tout séjour écourté ne pourra donner lieu à un remboursement sauf cas particulier (cf. paragraphe « Interruption de Séjour »), de même si le participant ne pratique pas une ou plusieurs activités pour quel motif que ce soit, aucune contestation de prix ne sera prise en considération au retour. Il appartient au responsable légal d'apprécier avant le départ si le prix lui convient. Les tarifs indiqués en brochure sont calculés en Euros TTC et ont été établis au plus juste avec les informations connues de nos partenaires en vigueur au 01.01.2025, ils n'ont pas de valeur contractuelle. Ils pourront être modifiés sans préavis à la hausse entre la date de parution de la brochure et le début du séjour en fonction de la conjoncture économique ou de décisions de réglementation nouvelle et/ou si nos prestataires de services nous l'imposent, ceci dû par exemple à une variation de la taxe de sécurité, taxe aéroportuaire et d'aéroport, hausse du prix du carburant, taux de change, changement d'hébergeur... Dans ce cas, l'Odel en informera le responsable légal au plus tard 20 jours avant le début du séjour. Les tarifs doivent vous être confirmés par nos services au moment de la réservation définitive figurant par conséquent sur la facture remise. En validant son contrat, le participant reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter ainsi que des descriptifs plus spécifiques des prestations choisies. Les prestations incluses dans l'offre sélectionnée sont mentionnées sur chaque page correspondante de la brochure ou site internet en vigueur.

Sauf mention contraire, sont inclus : transport en bus ou bateau pour la Corse au départ du Var sauf séjours à la Londe (rendez-vous sur place) et séjours linguistiques (voir ville de départ rubrique transport), moyens de déplacements pour les activités (en minibus ou bus, en transport en commun ou vélo), hébergement, repas, activités, encadrement et animation, matériel nécessaire lié aux activités, frais d'organisation et de fonctionnement, autres prestations spécifiques au séjour indiquées sur la page correspondante du produit choisi.

Sauf mention contraire, ne sont pas inclus : frais d'adhésion (adhésion annuelle usager de 10€ par participant demandée à chaque premier séjour de l'année en cours, cette adhésion est valable par année civile), en option assurance annulation (5% du montant total du séjour en sus) et assurance rapatriement (15 à 25€/personne), frais médicaux et pharmaceutiques éventuels qui vous seront facturés, argent de poche. L'information transmise en brochure, contrôlée par nos prestataires, est sous leur responsabilité. Si certaines prestations étaient modifiées par rapport au descriptif de notre brochure, l'Odel vous tiendrait informés et ferait son possible pour vous satisfaire. L'Odel, association Loi 1901, organisatrice des séjours, se réserve le droit de confier l'encadrement et les activités à des organismes mandatés et habilités à cet effet.

2. RÉSERVATION ET PAIEMENT : le participant peut effectuer sa réservation en ligne sur le site internet www.odelevasion.fr, par téléphone auprès de notre call center au 04 925 985 ou dans notre agence à Toulon – 9 rue d'Antrechaus – 83000 Toulon. Quel que soit le mode de réservation choisi, le processus de réservation, conditions d'inscription et conditions de paiement sont identiques à une réservation en ligne et le responsable légal du participant, autrement dit, l'inscrivant recevra les mêmes documents administratifs nécessaires pour l'inscription et le séjour.

La réservation est immédiatement validée si le règlement est effectué par CB, pour tout autre mode de paiement (chèque, chèques vacances ou virement bancaire) la réservation est validée dans la limite des places disponibles à réception de votre règlement.

Dans tous les cas, pour être prise en compte, la réservation de l'un de nos séjours doit être accompagnée d'un acompte de 30% du prix du séjour choisi. Le solde doit être réglé et encaissé, au plus tard et sans rappel de la part de l'Odel, un mois avant le début du séjour. Si votre séjour n'est pas soldé 30 jours avant le départ, l'Odel se

réserve le droit de refuser le participant au séjour le jour du départ. Pour toute réservation intervenant moins de 30 jours avant le départ, l'intégralité du paiement sera à régler à la réservation. Une réservation avec paiement en ligne par carte bancaire sur le site www.odelevasion.fr est considérée comme ferme, sans délai de rétractation possible (Art L121-20-4 du Code de la Consommation).

En réservant sur notre site internet, l'inscrivant accepte la proposition et les conditions générales de vente en cochant et cliquant la mention « Je valide ». Un lien « conditions générales de vente » est mis à disposition.

Cette démarche vaut reconnaissance et acceptation par l'acheteur au nom de tous les voyageurs du contrat électronique et de l'ensemble des conditions exposées ci-après.

Toute inscription faite par un service d'aide sociale à l'enfant, une institution spécialisée, une famille d'accueil doit nous être précisée au moment de l'inscription et est possible uniquement par téléphone.

Les moyens de paiements acceptés sont : chèque bancaire (à l'ordre de l'Odel), carte bancaire (Visa et Mastercard), chèques-vacances (à l'ordre de l'Odel), espèces, participations justificatives CSE, prélèvements mensuels, virement. Les prises en charge ne peuvent être utilisées que pour le paiement du solde du séjour. En aucun cas, elles ne peuvent être utilisées pour le paiement de l'acompte. Il est conseillé d'expédier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessous tout règlement par chèque bancaire ou par chèques vacances en indiquant le numéro de dossier et le nom du participant. Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde correspondant est constaté « encaissé » par nos services financiers. Les paiements doivent impérativement être expédiés à l'adresse suivante : ODEL – 9 rue d'Antrechaus – 83000 Toulon

Tout règlement non honoré (chèque sans provision, prélèvement rejeté) et non régularisé dans les 48 h suivant le courrier de relance entraîne l'annulation d'office du séjour par l'Odel qui rembourse les sommes versées, déduction faite des assurances (si souscrites) et des frais bancaires qui lui sont facturés consécutivement au rejet.

Un enfant ne peut être accepté sur un séjour s'il n'a pas fourni l'ensemble des documents demandés par l'Odel.

La remise des documents de voyage et de séjour sera effectuée uniquement lorsque la facture du séjour sera soldée et le dossier complet fourni par l'inscrivant.

3. MODIFICATION, ANNULATION : le délai de rétractation qui s'applique habituellement pour toute vente à distance ne s'applique pas aux contrats ayant pour objet « la prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs » qui doivent être soumis à une date ou selon une périodicité déterminée (Article L.221-28-12 code consommation). Frais de modification de transport = 30€ / dossier. Toute demande de modification (hors transport) est considérée comme une annulation et entraîne les frais d'annulation ci-après :

> Du fait du participant

Toute annulation provenant du participant doit être adressée à Odel – 9 rue d'Antrechaus - 83000 TOULON par lettre recommandée ou mail servicecommercial@odelvar.com, le cachet de la poste ou la date de l'avis d'émission faisant foi et servant de référence pour le calcul des frais d'annulation. Pour garantir la réalisation de nos séjours, nous engageons des frais auprès de nos prestataires qui nous obligent, en cas d'annulation, à appliquer des pénalités en fonction de la date d'annulation. Barème des frais d'annulation : toute annulation entraîne la perception par l'Odel d'une partie des frais de séjour selon un pourcentage défini ci-dessous, en fonction de la date d'annulation.

Tout remboursement, s'il y a lieu, est calculé sur les sommes versées uniquement par la famille.

- Plus de 60 jours avant la date de début du séjour, sera retenu le montant forfaitaire pour frais engagés à titre de dédit et de frais administratifs de gestion, soit 100€.

- Entre 60 et 30 jours avant la date de début du séjour, 25% du prix du séjour seront retenus*

- Entre 29 et 15 jours avant la date de début du séjour, 50% du prix du séjour seront retenus*

- Entre 14 et 10 jours avant la date de début du séjour, 80% du prix du séjour seront retenus*

- Moins de 9 jours avant la date de début du séjour ou non présentation le jour du départ, 100% du prix du séjour seront retenus*.

*Dans tous les cas, les frais d'adhésion et le montant des assurances (si souscrites) ne sont jamais remboursables. Cas particulier : pour les séjours avec transports aérien, maritime ou ferroviaire, toute annulation donnera lieu à l'application des frais réels engagés et des frais de

gestion administratifs. Nous vous proposons, en option, de souscrire une assurance annulation (voir page 6).

> Du fait de l'Odel

Modification : l'ensemble des séjours est proposé à la vente dans la limite des places disponibles. Avant le départ, l'Odel peut être amené à modifier un séjour ou une activité si le nombre de participants est insuffisant, ou/et en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté ou/et si les conditions de sécurité l'exigent.

Par rapport aux dates publiées en brochure, les départs ou retours peuvent être modifiés à plus ou moins 24 ou 48h en fonction des contraintes de nos prestataires de transport. Les dates de séjour vous sont confirmées à la réservation. Dans ces cas, l'Odel proposera des prestations de remplacement de qualité équivalente ou supérieure sans supplément de prix, ou, à défaut, le remboursement des frais engagés sans indemnité supplémentaire.

Annulation : l'Odel peut annuler le séjour sans devoir une quelconque indemnité pour raisons majeures, exceptionnelles et inévitables. Si l'annulation est due à un nombre insuffisant de participants, l'Odel vous informe au plus tard 20 jours avant le début du séjour. Il est proposé le choix d'un report de l'inscription pour un séjour similaire ou un remboursement total des sommes versées. Vous êtes alors remboursés de toutes les sommes versées sans prétendre à une quelconque indemnisation.

4. INTERRUPTION DE SÉJOUR OU ACTIVITÉ NON RÉALISÉE : pour tout départ anticipé en cours de séjour du fait du participant sans motif médical, ou pour toute activité non réalisée volontairement, l'intégralité des frais de séjour est due. Une assurance annulation / interruption de séjour est proposée en option (cf. p6). Toute demande de remboursement doit être adressée par courrier ou mail (cf. MODIFICATION, ANNULATION).

5. ASSURANCES : il vous est proposé en option une assurance annulation de 5% du montant total du séjour à souscrire le jour de la réservation qui, pour raisons médicales ou accidents dûment certifiés et selon les conditions de l'assurance, vous permettra d'être indemnisé dans le cas d'une annulation ou interruption de séjour de votre fait excepté des frais d'adhésion et montant des assurances souscrites jamais remboursables. L'Odel propose aussi en option l'assurance rapatriement à souscrire le jour de la réservation (cf. p6 brochure été 2025). L'Odel a souscrit une assurance responsabilité civile pour le compte des participants aux séjours - N° de police Responsabilité Civile : Réf 58878350 - ALLIANZ - Panetta Fabrice, 70 cours Lafayette, 83000 TOULON. Détail des garanties fourni sur demande auprès de l'Odel. Toutefois, elle ne peut se substituer à la Responsabilité Civile des participants. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre assureur si vous pensez que les assurances proposées par l'Odel sont insuffisantes.

6. RESPONSABILITÉ :

> De l'Odel : l'Odel est responsable de plein droit de la bonne exécution des services prévus par le contrat de voyage, en vertu de l'article L. 211-16-I du Code du Tourisme. Dès lors que les participants sont pris en charge par le responsable légal, la responsabilité de l'Odel s'achève.

L'Odel ne pourra être tenu pour responsable des manquements à l'exécution de tout ou partie des prestations dues à un tiers, au participant, ou en cas de force majeure ou d'événements exceptionnels et inévitables.

Si le participant n'est pas en possession des documents obligatoires demandés pour la pratique de certaines activités, l'Odel est en droit de refuser le départ du séjour ou la pratique des activités sans indemnité ni compensation. L'Odel ne pourra être tenu pour responsable pour le non-respect des formalités pour les séjours à l'étranger, tous les frais inhérents à ce non-respect seront à la charge de l'inscrivant sans aucune compensation ou remboursement de l'Odel (cf. art.9).

> Du participant : tous les participants et responsables légaux sont informés des règles de vie et de bonne conduite inhérentes à chaque séjour et chaque activité (y compris les activités menées par les partenaires de l'Odel), qu'ils se doivent de respecter sous peine d'exclusion disciplinaire. Selon le projet pédagogique du Directeur de séjour, les participants signent et s'engagent à respecter les règles de vie définies dans le « contrat de confiance » et le règlement intérieur de l'Odel et du centre. La détention, l'usage et vente de drogue, alcool, tabac et vol sous toutes ses formes sont formellement interdits. L'Odel se réserve le droit d'informer le responsable légal du participant et d'interrompre le séjour de ce dernier exclu du séjour.

Pour toute exclusion, aucun remboursement de séjour ne pourra avoir lieu, le responsable légal du participant s'engage à rapatrier l'enfant selon les conditions indiquées par l'Odel ou à assurer son accueil au lieu convenu avec l'Odel, le jour de son retour anticipé. Les frais occasionnés par un éventuel rapatriement lié au non-respect des règles de vie et de bonne conduite et/ou de ce « contrat de confiance » ou pour tout autre motif d'exclusion disciplinaire seront à la charge du responsable légal du participant, y compris ceux afférents aux déplacements de l'adulte chargé de rapatrier le participant exclu si son responsable légal n'est pas présent sur le lieu du séjour. La durée du séjour non effectuée par le participant ne donnera lieu à aucun remboursement même partiel.

L'Odel peut être amené à refuser l'inscription d'un participant à un quelconque de ses séjours en raison d'une pathologie spécifique physique ou mentale déclarée, qui pourrait perturber ou empêcher le bon déroulement du séjour concerné, aussi bien pour le participant lui-même que pour les autres participants. La responsabilité de son représentant légal sera engagée en cas de dissimulation d'un état pathologique contre-indiqué à la vie en collectivité pour la participation à un séjour et l'Odel pourra dès la connaissance des faits, refuser le départ ou procéder au rapatriement en cours de déroulement de séjour aux frais du responsable légal.

Le participant et/ou son représentant légal sont tenus de signaler lors de l'inscription tout état médical (allergies, handicap) nécessitant une attention particulière, par ailleurs en fonction du niveau de handicap ou de pathologie, il pourra être proposé un autre séjour si possible.

7. RÉCLAMATION : il appartient au participant ou au responsable légal d'informer sur place nos équipes d'encadrement de toute difficulté ou différend qu'il pourrait rencontrer afin de résoudre dans les meilleurs délais les éventuels dysfonctionnements. Toute réclamation doit être adressée par courrier dans un délai d'un mois après la date de retour du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à Odel, Direction Commerciale, 9 rue d'Antrechaus - 83000 Toulon. Passé ce délai, l'Odel se réserve le droit de ne pas donner suite. Sauf cas urgent, l'Odel traitera les réclamations qui lui auront été adressées dans les délais, à compter du mois d'octobre.

8. TRANSPORT : l'Odel informera les participants par e-mail que la convocation est disponible sur leur compte client indiquant les lieux de rendez-vous et horaires de départ et de retour, au plus tard 7 jours avant le début du séjour. Elle est visible dès lors que le séjour est soldé et le dossier complet. Les participants et leur(s) responsable(s) légal(aux) devront être présents à l'heure indiquée sur la convocation. Le lieu de rendez-vous, pourra être celui choisi à la réservation ou au plus proche du domicile du participant dans un rayon de 50km. Pour la plupart des séjours, le transport est prévu en bus de tourisme ou train, sauf la Corse => transport par bateau ferry, et les séjours linguistiques à l'étranger => transport en avion ou en train. Selon les activités pratiquées, les transferts centre/lieu d'activité se font à pied, à vélo, en mini-bus, bus ou transport en commun. Pour les séjours linguistiques à l'étranger, les départs ont lieu depuis le Var ou hors Var (cf. transport – voir page du séjour choisi). Pour les séjours à la Londe les Maures le responsable du participant doit accompagner et venir chercher son enfant directement au Centre de Vacances. Les jours de retour de vos enfants et dans un souci de sécurité, il est demandé au responsable légal ou à la personne désignée par la famille, qui vient chercher l'enfant de bien vouloir présenter une pièce d'identité au responsable du convoi ou responsable Odel présent sur site. Frais de modification de transport cf. article 3.

9. FORMALITÉS & DOCUMENTS : pour les séjours à l'étranger, l'Odel vous conseille de vérifier les formalités légales nécessaires auprès des autorités compétentes et de faire établir, en fonction de la destination du séjour, les documents obligatoires : carte d'identité ou passeport au nom du jeune en cours de validité au moins jusqu'au retour, vaccins, couverture assurance maladie, CMU, autorisation de sortie du territoire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>)... Sans ces documents, le participant au séjour sera refusé par les autorités et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation de l'Odel qui n'est pas responsable des participants qui ne respecteraient pas la réglementation en vigueur. Pour l'ensemble de ces formalités, prévoir les délais d'obtention nécessaires. Les renseignements transmis sur nos documents sont donnés à titre indicatif. Ces formalités peuvent changer à tout moment et restent sous la responsabilité et à la charge des responsables des participants. La non délivrance de tout ou partie de documents administratifs ne peut nous être opposable pour obtenir le remboursement du séjour.

Documents à fournir pour tous les séjours : un certificat médical, une fiche de renseignements et autorisation parentale, une fiche sanitaire, une autorisation de droit à

l'image. Selon le séjour : un certificat médical spécifique à la pratique des activités nautiques et subaquatiques, une attestation d'aptitude à la pratique des activités aquatiques et nautiques de natation en Centres de Vacances. Seuls les documents transmis par l'Odel sont valables.

10. SANTÉ : les frais de santé avancés par l'Odel pour le participant durant le séjour sont à la charge de l'inscrivant qui accepte par avance de les régler au plus tard au retour du participant contre remise des feuilles de soins pour remboursement.

11. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES : le numéro de téléphone du Directeur est communiqué ainsi qu'un numéro en cas d'urgence. Un carnet de voyage résumant tous les points essentiels du déroulement du séjour est envoyé par courrier et est accessible sur l'espace client dès lors que le séjour est soldé et le dossier complet. À la fin du séjour un code d'accès est transmis par mail aux familles ayant validé le droit à l'image permettant de visualiser les photos du séjour du participant.

12. TELEPHONES PORTABLES : leur utilisation pourra être tolérée, selon la tranche d'âge et l'organisation spécifique à chaque séjour. Les modalités précises de cette utilisation seront indiquées par le Directeur du séjour sur place.

13. ARGENT DE POCHE - EFFETS PERSONNELS - OBJETS DE VALEUR : il appartient aux responsables des participants d'apprécier le montant d'argent de poche à donner aux enfants, pour couvrir uniquement leurs dépenses personnelles et dont ils seront responsables. De même, aucune précaution particulière ne pouvant être prise concernant les objets de valeur (appareils photos, téléphones portables, tablettes, consoles de jeux portatives, bijoux, vêtements...), ils resteront sous la seule responsabilité du participant s'il décide de les apporter avec lui. Leur éventuelle disparition n'ouvrira pas de droit au remboursement par l'Odel qui décline toute responsabilité quant à leur perte, détérioration, vol ou autres dommages.

14. BAGAGES : ils sont sous la responsabilité de leur propriétaire pendant les transports et toute la durée du séjour. Ils ne sont pas assurés par l'Odel.

15. INFOS PRATIQUES :
- ALIMENTATION : l'Odel est un organisme laïque déclaré auprès du Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). A ce titre, seuls les régimes alimentaires pour raisons médicales sont acceptés et respectés.
- LAVAGE DU LINGE : l'Odel prendra à sa charge au moins une fois par séjour, le lavage du linge des enfants pour les séjours à partir de 14 jours ou en cas de nécessité.
- PARTICIPATION DES ENFANTS : il se peut que, dans le cadre du projet pédagogique, les enfants soient amenés à participer à certaines tâches quotidiennes (entretien et rangement de la chambre, lavage du petit linge...).

16. CESSIION DU CONTRAT : conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, le participant a la possibilité de céder son contrat à un tiers tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour. Le cédant ou le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires appropriés. En revanche, le client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable par les compagnies aériennes et, dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus aux présentes conditions particulières de vente.

17. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - RGPD : conformément à l'Art.27 de la Loi relative à l'informatique, fichiers et liberté du 06/01/1978, entré en application le 25 mai 2018, l'Odel garantit à ses clients que les informations demandées pour le traitement des réservations, confirmations et pour l'organisation des séjours qu'il propose sont nécessaires et/ou conformes à la réglementation. Ces informations sont conservées dans notre base de données informatique sécurisée. Il œuvre également à promouvoir auprès de ses partenaires les valeurs éthiques issues de cette réglementation, en les engageant à s'inscrire de même, chacun pour ce qui les concerne, dans une démarche de protection des données personnelles de leurs usagers... Les responsables légaux des participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, une demande doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. à Odel - Direction Générale – 9 rue d'Antrechaus – 83000 TOULON.

18. DROIT A L'IMAGE : les responsables légaux des participants acceptent ce qui suit :

ARTICLE 1 / PRISE DE VUE : que leur enfant mineur soit photographié et/ou filmé et enregistré par l'Odel, qu'il soit photographié et/ou filmé et enregistré par les chaînes de télévision qui seraient susceptibles de le faire, au cours des séjours pendant les diverses activités organisées; que les prises de vue le concernant soient utilisées en vue de la communication interne et externe de l'Odel, en particulier sur le site internet et les réseaux sociaux officiels de l'Odel et sur les supports de communication papier de l'association, ainsi que pour la communication destinée à illustrer auprès des pouvoirs publics, des collectivités publiques, les activités menées ; que l'ensemble des prises de vue du séjour auquel participe leur enfant, et sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, soient diffusées sur un espace sécurisé du site internet Odel, accessible aux parents ayant accepté la présente clause en signant la fiche de renseignements et d'autorisation parentale et le droit à l'image, acceptent que ces prises de vues (photographies ou films) et enregistrements soient diffusés sur les chaînes de télévision.

ARTICLE 2 / DIFFUSION DES PHOTOGRAPHIES : les représentants légaux, sous réserve des dispositions de l'article 1 ci-dessus, acceptent que lesdites photographies, films et enregistrements soient diffusés dans les strictes conditions suivantes : support de la diffusion : site internet et réseaux sociaux officiels de l'Odel, et supports de communication papier Odel et partenaires, émissions et informations de télévisions, diffusion non commerciale destination diffusion aux collectivités territoriales et partenaires de l'association, communication interne et externe de l'association, auditeurs des chaînes de télévision précitées, aux familles ayant accepté la présente autorisation ; lieu de la diffusion : diffusion internationale compte tenue de la mise en ligne sur internet ; durée de l'autorisation : consentie pour une durée de 5 ans à compter de la signature des présentes, la cinquième année, l'autorisation vaut pour l'année civile entière.

ARTICLE 3 / UTILISATION VIA LE SITE INTERNET PAR LES FAMILLES ADHERENTES : les familles adhérentes ayant accepté la présente clause bénéficient d'un code d'accès communiqué en fin de séjour pour télécharger les photographies des vacances de leur enfant. Toutefois, il est expressément précisé que les photographies téléchargées faisant apparaître d'autres personnes que leur enfant, ne pourront être utilisées qu'à titre strictement personnel et familial, sans aucune diffusion extérieure. Notamment, la diffusion sur des réseaux sociaux et sites personnels est strictement interdite. Toute diffusion non-conforme sera susceptible d'engager la responsabilité de son auteur. L'Odel s'engage à ce que les photographies ne portent pas atteinte à la dignité de l'enfant.

ARTICLE 4 / La présente acceptation des articles relatifs au droit à l'image est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 5 / Les responsables légaux qui n'accepteraient pas les conditions relatives au droit à l'image doivent en faire la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à ODEL - Direction Générale – 9, rue d'Antrechaus - 83000 TOULON. Les photos des brochures ne sont pas contractuelles.

Odel est une association loi 1901-
SDJES 083-ORG-0047
et opérateur de voyages et de séjours :
Atout France N°IM083110026. Garantie financière APST.
Adhérent UNAT
ODEL - Siège social : 9, rue d'Antrechaus - 83000 TOULON
Service Commercial Séjours : 04 94 92 59 85
Service Formation Emploi : 04 94 92 42 54
Numéro de SIRET : 783 065 865 007 10.
Code APE : 5520 Z.
Enregistrement de déclaration d'activité de Formation Professionnelle : 93 83 04047 83
Agrément Éducation Populaire : 83-JEP.11.09.21-166.
Habilitation Formations BAFA – BAFD Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative du 28/03/2022.
Assurance Responsabilité Civile : ALLIANZ cabinet Panetta.
www.odel.fr

Photos : Odel / freepik / adobe stock / Ai
Directeur de la publication : Marc LAURIOL
Réalisation : ODEL.
Impression : CC Imprimerie
Conception et mise en page : ODEL
Dépôt légal : janvier 2025